

**Délibération n°2015-004 : Approbation du projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit**

**Monsieur Laurent TRANIER expose :**

Le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique a fait l'objet d'une présentation détaillée par le SIEDA.

L'enjeu du déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit, qui est inscrit dans la loi du 17 décembre 2009 est de lutter contre la fracture numérique. Les objectifs à atteindre par le projet consistent à faciliter le déploiement du réseau à très haut débit sur le territoire aveyronnais pour un coût raisonnable. La présentation détaillée et complète du projet est définie dans le dossier déposé au FSN Fonds Solidarité Numérique.

Le SIEDA porte le projet avec le soutien du Conseil Général qui est devenu adhérent et des communes qui ont transféré la compétence télécommunication au SIEDA. Pour mettre en route le projet, il est nécessaire que l'ensemble des collectivités territoriales se regroupent. Aussi, les communautés de communes sont invitées à prendre la compétence numérique dans leurs statuts pour faire jouer le mécanisme de la représentation substitution des communes membres et adhérer pour leur compte au sein du SIEDA.

Le SIEDA assurera, sous sa maîtrise d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre, la construction du réseau par le biais du marché de travaux et l'exploitation sera une Délégation de Service Public de type "Régie intéressée".

Je vous propose :

- d'approuver le projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit présenté dans le cadre du dossier FSN par le SIEDA,
- d'approuver la transformation du SIEDA pour lui permettre de porter le réseau d'initiative publique très haut débit,
- de valider le principe d'adhésion de la Communauté de Communes du Villefranchois au SIEDA dans le cadre d'une représentation substitution des communes qui la compose sous réserve de la modification statutaire de la communauté intégrant la compétence L1425-1 dans ses statuts et sous réserve de l'approbation de ces derniers par arrêté préfectoral,
- de désigner Monsieur Laurent TRANIER pour représenter la Communauté de Communes du Villefranchois au sein du SIEDA,
- de donner pouvoir au Président afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la proposition du rapporteur.***

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE**